

15.10.2015 – 07:45 Uhr

Assurances auto : les jeunes payent des primes nettement plus élevées que les seniors

Lausanne (ots) -

Le portail de comparaison bonus.ch a mené une analyse sur le montant des primes d'assurance auto suisses. Il apparaît que les primes facturées par les assurances aux jeunes et aux seniors peuvent s'avérer nettement supérieures aux primes facturées à un adulte de 35 ans. Le supplément imputé aux jeunes peut aller jusqu'à 422.76% et jusqu'à 61.69% pour les seniors. Une différence qui se répercute également sur les primes casco partielle couvrant pourtant les événements indépendants de la conduite : un jeune se voit imposer un supplément pouvant atteindre 67.20%. Des différences qui se constatent également sur la couverture RC et casco complète (un maximum pouvant atteindre 283.7%).

Quelles différences de primes en matière d'assurance auto entre un jeune de 18 ans, un adulte de 35 ans et un senior de 70 ans ? bonus.ch a mené une analyse détaillée et a calculé les primes directement sur tous les sites d'assurance auto suisses en choisissant un type de voiture ainsi qu'un profil déterminé et en changeant simplement l'âge du conducteur. De grandes différences de primes ont pu être constatées.

Nous pouvons constater que quelques assurances (AXA Winterthur, baloisedirect.ch, Helvetia, TCS) appliquent des primes identiques pour un conducteur de 70 ans et un de 35 ans, à l'instar de 2014 lors de notre dernière enquête. Chez Allianz24 et Zurich Connect, le senior bénéficie même d'une prime plus basse sur la casco partielle. Par contre, en ce qui concerne le montant de la prime de la casco collision, on observe des différences de primes pouvant atteindre 61.69% entre la catégorie d'âge des 35 ans et celle des 70 ans.

C'est un autre cas de figure pour les jeunes conducteurs de 18 ans. Ces derniers doivent faire face à de forts suppléments. En matière de responsabilité civile, par exemple, ils paient en moyenne 3 fois plus qu'un conducteur de 35 ans. Pour donner un cas concret de cette différence, prenons deux personnes de 18 et 35 ans inscrits chez AXA Winterthur. Tandis que le premier devra déboursier plus 2228.97 CHF pour sa RC, le second ne devra payer "que" 460.62 CHF. Toujours en matière de RC, c'est La Mobilière MobiCar qui applique le supplément le moins élevé, 128.58%, tandis que les autres assureurs exigent entre 183.6% et 422.76% de plus, soit un maximum de près de 11% de plus que l'année passée.

Nous pouvons également constater une différence de prime en ce qui concerne la casco partielle qui couvre pourtant des événements indépendants de la conduite. C'est toutefois la couverture casco collision qui est la plus chère : elle est en moyenne 4 fois plus élevée pour un jeune de 18 ans que pour un conducteur de 35 ans. Les majorations de primes constatées varient ainsi entre 216.28% et 393.36%. De manière générale, le conducteur de 18 ans doit donc déboursier, en moyenne, 3 fois plus qu'un conducteur de 35 ans pour une couverture complète RC, casco partielle et collision. Force est de constater cependant que les jeunes suisses ne sont pas les plus touchés par les différences de prime. La nationalité de la personne semble avoir une incidence directe sur sa prime.

Afin d'économiser davantage sur sa prime d'assurance auto, la conclusion d'une assurance en ligne présente souvent un potentiel important. Avec le calculateur de bonus.ch, il est facile d'estimer les primes puis de choisir une assurance en adéquation avec ses besoins et son budget. Le comparateur de primes de bonus.ch est très utilisé par les internautes (plus de 350'000 interrogations de primes depuis le début de l'année), mais seule une petite minorité d'entre eux se décide ensuite à demander une offre auprès d'un assureur. Il semble donc que les assurés suisses ne profitent pas suffisamment de cette opportunité de réaliser des économies.

Résultats détaillés de l'analyse : http://www.bonus.ch/RDP-20151015_FR.pdf

Accès direct au calculateur des primes pour l'assurance auto : <http://www.bonus.ch/zr7VPZH.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne

021.312.55.91

ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 15 octobre 2015

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100779162> abgerufen werden.